

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	19 (1931)
Heft:	359
Artikel:	Correspondance
Autor:	R.-D.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260326

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

monter le grand essor de notre mouvement. Alors se tiennent à Zagreb des réunions publiques réclamant la participation des femmes aux élections municipales (tous les partis politiques portent des femmes comme candidates sur leurs listes); alors se créent à Beograd et à Sarajevo les premiers *Zenski Pokret* (Mouvement Féministe), qui vont essaimer dans les villes voisines; alors, dans le souffle d'enthousiasme qui soulève tous les peuples naissant à la liberté, l'émanicipation politique de la femme paraît chose toute naturelle. Puis, et comme dans d'autres pays, hélas ! (rappelons-nous aussi, féministes suisses, les journées de novembre 1918, où nous croyions toutes à la réalisation prochaine de notre revendication...), ce mouvement s'est ralenti, arrêté même parfois en apparence. En apparence, seulement, car il gagne du terrain en profondeur. Le Conseil National yougoslave, antisuffragiste en 1920, n'a maintenant pas une réunion où il ne soit question des droits politiques des femmes; les *Zenski Pokret* ont pris plus solidement pied, se fédérant en une Alliance nationale (affiliée à notre Alliance Internationale), et éditant un journal commun, *Zenski Pokret* aussi, donc homonyme du nôtre, qui constitue un lien étroit entre les féministes; à travers le pays, des meetings suffragistes ont lieu, revendiquant le droit de vote pour les femmes. La suspension actuelle des droits politiques pour les hommes en Yougoslavie n'est même pas, nous semble-t-il, un obstacle sérieux à la marche de « l'Idée », car ce temps d'arrêt est utilisé, sinon pour la propagande directe, en tout cas pour la préparation de la femme à ses tâches futures de citoyennes. Et l'intérêt si vif porté à toutes les manifestations organisées par l'Alliance Internationale, l'affluence à nos réunions, l'accueil des autorités gouvernementales ou municipales — tout ceci n'est-il pas significatif de la vitalité de notre mouvement là-bas ?

Et puis, la Yougoslavie est un pays jeune, un Etat neuf. Elle accomplit avec ardeur un effort considérable de réforme et d'amélioration. Elle travaille, elle crée... Elle ne peut pas tarder beaucoup à comprendre ce qu'ont compris toutes les nations nées comme elle du bouleversement mondial, soit que la collaboration des femmes à la chose publique est un élément indispensable qu'aucun pays soucieux de ses véritables intérêts n'a le droit de négliger. Elle n'a pas — Dieu soit loué — la bêté satisfaction de croire que tout est chez elle immuablement pour le mieux, parce qu'elle ne s'tarque pas d'être un exemple de démocratie au monde entier. Je suis bien tranquille: les femmes yougoslaves voteront, seront conseillères municipales, maires, députées ou ministres, longtemps avant qu'une de nous, fille de la vieille Helvétie, soit autorisée à déposer son bulletin de vote dans une votation communale contre l'ouverture d'une auberge de village.

E. Gd.

Le Suffrage féminin en France

La Commission du suffrage universel de la Chambre des Députés a examiné l'autre semaine la proposition de M. de Monzie, re-

connaisant aux femmes les droits politiques et l'accession à toutes les fonctions publiques, et l'a adoptée à une très forte majorité, ne faisant de réserve qu'en ce qui touche l'accession féminine à toutes les fonctions publiques. (Ces messieurs craignent sans doute de voir une femme Présidente de la République...) Cette Commission a chargé son rapporteur de présenter son rapport à la Chambre dans le plus bref délai.

Malheureusement, au Sénat, en revanche, l'*« Idée »* chemine avec la même lenteur que notre escargot suffragiste suisse, car les Pères consuls ont de nouveau décidé de renvoyer à la rentrée d'automne la discussion du projet de loi qui attend depuis des années leur bon plaisir. Il est juste de dire que certains parmi eux l'ont fait pour éviter à cette discussion importante la bousculade d'une fin de session, et lui réservé le temps qu'elle mérite... Patience, donc, patience, puisque la réside la vertu suffragiste par excellence.

A la suite d'une forte demande d'exemplaires, notre avant-dernier numéro (N° 357, du 20 juin 1931) est épuisé. Ceux de nos abonnés et lecteurs qui ne gardent pas la collection de notre journal veulent-ils nous rendre le service de retourner ce numéro à la Rédaction s'ils l'ont encore sous la main? Merci d'avance.

La XV^e Conférence Internationale du Travail

(Suite et fin)

Il s'en fallut de peu que la Convention concernant la durée de travail dans les mines de charbon n'eût le même sort que la révision de la Convention sur le travail de nuit des femmes, c'est-à-dire qu'elle n'obtint pas le quorum obligatoire d'une majorité des deux tiers. Cette œuvre de conciliation et d'entente, élaborée avec patience, fut définitivement acceptée par la Conférence par 81 voix contre 2 et avec de nombreuses abstentions. Cette Convention fixe la durée du travail dans les mines de charbon à 7 h. ½, comptées entre le moment où les premiers ouvriers du poste ou d'un groupe quelconque quittent la surface et celui où ils regagnent la surface. Le travail du dimanche et des jours fériés est interdit. Ce qui nous intéresse spécialement, nous, femmes, au sujet de cette réglementation de la durée du travail, c'est que la Conférence a adopté une résolution invitant le Conseil d'Administration à inscrire à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances la question des travaux souterrains dans les mines de charbon des enfants, des jeunes gens au-dessous de seize ans, et des femmes, et ceci dans le but d'interdire ce travail à ces différents groupes de personnes: une proposition, par conséquent, de créer une nouvelle protection spéciale des enfants et des femmes.²

Le reproche a été souvent fait à notre pays qu'il ratifie trop peu de ces Conventions,

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

² D'après nos renseignements, cette proposition ne concernerait plus aucun pays d'Europe où le travail des femmes dans les mines est partout interdit, mais essentiellement le Japon et les Indes. (Réd.)

reproche auquel le gouvernement fédéral répond en faisant valoir qu'il ne recommande que la ratification de Conventions dont l'application peut être garantie par la législation nationale. C'est en nous plaçant à ce point de vue que nous voudrions signaler encore ici une activité spéciale de la Conférence, soit l'examen des rapports sur le fonctionnement de l'art. 408 du traité de Versailles. Cet article oblige, en effet, tous les Etats à remettre annuellement au Bureau International du Travail un rapport sur les mesures prises par eux pour étendre l'application des Conventions internationales dont ils sont parties, ces rapports étant notamment examinés par une Commission de la Conférence. Et cette année, comme les précédentes, cette Commission a indiqué que quelques pays n'avaient envoyé aucun rapport concernant soit la totalité, soit une partie des Conventions ratifiées par eux; que d'autres en avaient remis, mais ne pouvaient pas déguiser que leur législation nationale ne correspondait pas aux engagements prescrits par ces Conventions; et ainsi, d'année en année, et en dépit des observations de la Conférence, les mêmes inconséquences subsistent. Parfois il ne s'agit que de légères différences, mais souvent aussi d'écartes considérables entre les textes des législations nationales et ceux des Conventions. Un des exemples les moins réjouissants à cet égard est celui de la Convention de Washington concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement; à l'exception de quelques rares Etats, tous ceux qui ont ratifié cette Convention s'en sont écartés sur un point ou un autre dans leur législation nationale, et souvent ce sont les mêmes pays qui, avec la plus grande opiniâtreté, se refusent à la révision de quelques points de détails des dispositions des Conventions. Il faut donc reconnaître que les Etats membres de l'Organisation du Travail professent des notions juridiques extrêmement différentes ! Et à ce sujet, nous voudrions que soit reconnu sur terrain international ce principe pour lequel la Suisse combat avec une série d'autres Etats: pas de ratification lorsque l'application exacte des prescriptions ne peut être garantie; et (deuxième principe, qui découle du premier) élaboration d'un petit nombre de Conventions internationales seulement, simples et de grandes lignes, sans surcharge de détails impossibles à adapter aux législations nationales toutes empreintes de leur propre caractéristique. Lorsque ces deux principes seront devenus une maxime vivante de l'Organisation Internationale du Travail, notre pays participera alors avec joie à ses travaux.

DORA SCHMIDT.

(Traduction française.)

Congrès et Conférences

Fédération Internationale des Femmes dans les affaires et les carrières libérales

(Vienne, 26-31 juillet 1931)

Cette nouvelle Fédération féminine que nous avons vue se constituer sur la base internationale l'an dernier à Genève, et dont une branche suisse vient de créer avec siège à Lausanne, tiendra cette

année son Congrès annuel à Vienne. Le programme élaboré de façon détaillée, comprend pour les congressistes et les membres de l'Association des journées très remplies, où le travail administratif, les discussions sur l'activité des diverses Commissions (Commissions des échanges commerciaux, des beaux-arts, de la publicité, des enquêtes, du chômage) et les rapports des branches nationales, alternent avec des réceptions et des visites organisées pour faire connaître au mieux l'inoubliable ville qu'est Vienne. En outre, les personnes non congressistes qui accompagnent les déléguées pourront bénéficier de toute une série de visites et d'excursions à des conditions avantageuses, grâce au Bureau autrichien de tourisme, 7, Friederichstrasse, Vienne I. qui a pris en mains tous les arrangements et auquel on est prié de s'adresser directement. En ce qui concerne le Congrès lui-même, nous rappelons que la présidente de la Section suisse est Mme E. Würsten, 55, avenue de Rumine, Lausanne, qui pourra fournir les renseignements utiles sur les conditions d'affiliation.

Conférence Internationale de Femmes socialistes

(Vienne, 23-25 juillet 1931)

À cette Conférence, qui précédera de trois jours le Congrès socialiste international convoqué à Vienne pour le 26 juillet, seront traitées les questions suivantes, qui préoccupent actuellement nombre de groupements féministes, quelle que soit leur tendance:

Les femmes et le système économique.

La réaction politique et ses effets sur l'émanicipation de la femme.

Les progrès du mouvement féministe, depuis le dernier Congrès, soit:

le suffrage des femmes;

l'organisation des femmes dans le mouvement socialiste;

la nationalité des femmes mariées;

les questions concernant la maternité.

Correspondance

Solidarité féminine

Zürich, mai 1931.

C'est avec beaucoup d'intérêt que je lis parfois les articles du *Mouvement Féministe*; j'ai particulièrement goûté les deux lettres où l'on traite de la solidarité qui devrait exister entre les femmes. On ne saurait trop insister sur ce point, car c'est dans la solidarité seule que réside la force de la femme. Il ne suffit pas que les femmes aient des publications dans lesquelles elles revendiquent des droits égaux à ceux des hommes. Il ne suffit pas que quelques-unes avancent en luttant; nous devrions toutes nous soutenir réciproquement. Il faut nous débarrasser de toute petitesse, vaincre tout accès de jalouse et toute velléité d'obséquiosité rampante à l'égard de l'homme. Il s'agit de relever nos sœurs, de venir en aide à celles dont certains écrits nous révèlent les souffrances.

Comment se fait-il que nous nous parions des plumes du paon en nous affublant, par exemple, d'un titre de docteur ou de professeur que nous n'avons pas conquis par notre intelligence et notre travail! J'irai même plus loin, et je dirai qu'on devrait trouver un moyen terme qui n'imposera pas à la femme un changement de nom dans certaines circonstances. Elle accepte volontiers

qui ont envie de « se réveiller », et celles qui ont le goût de l'aventure, auraient tout intérêt à lire les récits de voyage. Quels livres exquis nous devons à des voyageurs ayant le goût d'écrire allié au goût de l'exotisme! Si on souffre réellement de la crise d'imagination des romans actuels, qu'on se rabatte sur les livres de voyage, de vie au grand air, et qu'on lise toutes les histoires de bêtes dès qu'elles paraissent! Les bêtes nous reposent des héros de tant de romans!

Et je voudrais dire aussi ceci: Créons notre petite bibliothèque particulière avec soin, avec discernement. Nous trouverons toujours une sage pour nous conseiller dans notre choix. Lisons nos livres et les relisons. Certains d'entre eux sont et seront toujours nos amis les plus chers.

JEANNE VUILLIOMENET.

LES EXPOSITIONS

Exposition des travaux d'élèves de l'Académie professionnelle de Genève.

Ce n'est pas dans une école austère que vous pénétrez, lorsque vous visitez les locaux de la rue Céard un jour d'exposition. Partout des fleurs, un essaim de jeunes filles en toilettes claires, donnant une dernière retouche à l'étagère, contemplant avec orgueil l'œuvre sortie de leurs mains. On respire une atmosphère de fête et de joie.

Toute femme un peu coquette commettra un péché d'envie en s'approchant de la table de lingerie, où les fines applications de tulle voisinent

avec le pyjama moderne à la confection correcte (classes de Mme Gros). Puis le vêtement d'enfant: petit paletot coupé avec élégance, robe de taffetas rose et blanc, pures merveilles dédiées à une petite princesse de légende, costume de toile blanche ajouré avec originalité. Ce sont les œuvres des élèves de Mme Sordat. Elle a pour principe de laisser travailler l'imagination de l'élève et permet ainsi à la personnalité de se développer.

Voici le vêtement de dame. Sous l'habile direction de Mmes Clerc, Larpin, Würsten, Constantin, tailleur corrects, robes du soir en dentelles légères, fraîches toilettes d'été ont vu le jour. N'oublions pas la broderie (classe de Mme Müller), les stores au point de Venise, les dentelles d'Irlande, les broderies sur filet. Vous voyez là de véritables pièces de musée. Enfin, voici les œuvres des cours de raccommodage. Bien habile sera la personne qui saura discerner dans les tissus unis où à ramages l'endroit repris par les doigts de fées. A noter le cours spécial de travaux à la machine par Mme Laurent.

Au moment où nombre de jeunes filles terminent leur école primaire et sont à la recherche d'une carrière, que toutes celles qui aiment ce qui est beau, et sont adroites de leurs mains, viennent faire un apprentissage à la rue Céard. Elles y trouveront un milieu sain, elles seront dirigées avec affection, et ensuite, portées de leur certificat d'études, elles trouveront facilement une place, soit comme lingère ou couturière à la journée, soit du travail à domicile. Une seule ombre au tableau: et il faut la signaler. Comment la jeune couturière pourra-t-elle faire rentrer sa gentille note envoyée? Les clientes ne rendent-elles pas compte que la vie de toute une famille dépend souvent du gain de la jeune fille qui lui a créé les atours dont elles aiment à se parer?

M. Ca.

casion d'acquérir le bon goût littéraire, et qui n'ont pas de meilleures lectures que leur femme de ménage! Combien parmi elles ont un penchant détestable pour les livres *excitants*, pour la *saleté* à la mode, pour l'*ordure* qu'on se passe sous le manteau! Un psychologue verrait sans doute clair dans leur cas.

Il est certain que beaucoup de femmes d'esprit fin et cultivé lisent pour se fuir elles-mêmes et leur vie monotone. Il en est d'immobilisées par la maladie ou l'âge qui raffolent des histoires de crimes et de détectives. Ce sont de grandes admiratrices des Conan Doyle ou des Wallace, car la littérature anglaise est particulièrement riche en œuvres de ce genre. D'autres femmes cherchent dans ces livres tout ce qu'elles n'ont pas elles-mêmes. Si elles sont de condition modeste, elles préfèrent les récits de la vie mondaine; si elles sont disgraciées ou isolées, elles aiment les héroïnes comblées d'hommages et les plus éccentantes complications sentimentales. On nous dira bien que nous ne devons pas rechercher les lectures qui nous font sortir de notre peau et de notre milieu... oui, mais le fait est qu'il nous arrive d'avoir besoin d'excitants. L'usage du thé, du café et des cigarettes, la fréquentation des cinémas, le choix de certains livres, voilà les moyens que nous avons de nous tenir « éveillées ». Mais à en user, on se blasme, on cherche du plus fort, surtout en ce qui concerne la lecture, et on finit dans l'épicé ou l'artificiel.

Les lectrices les plus intéressantes, autre celles qui lisent pour s'instruire, sont bien celles qui cherchent par leurs lectures à se

préparer mieux aux tâches qui leur incombe, à élucider plus facilement les problèmes moraux et sociaux de l'heure actuelle, à développer harmonieusement leur moi. Nous pouvons être reconnaissants aux auteurs qui nous facilitent ainsi la compréhension de toutes choses. Ces auteurs sont rares!

Mais vous ne créez jamais de cœur pour le cœur Si votre cœur n'éclate et ne jaillit dans l'œuvre. (Faust.)

Il arrive, évidemment, que des lectrices de livres frivoles lisent à l'occasion des œuvres solides, et que des lectrices du genre sérieux s'amusent de balivernes: aucune femme ne s'entoure dans une sorte de lectures à la totale exclusion des autres. C'est ce qui rend le classement par groupes de lectrices impossible et illusoire, bien que l'excellente revue allemande *Die Frau* l'ait tenté de façon très intelligente.

La femme hante fréquemment les *cités des livres*. Or, s'il est vrai que la valeur d'une bibliothèque publique dépend de la valeur des bibliothécaires, si la bibliothécaire cultivé et éprouvé de son métier s'efforce toujours de conseiller ses lecteurs, nous devrions, nous les féministes, tâcher de diriger le plus grand nombre possible de nos jeunes filles cultivées vers la profession de bibliothécaire, et surtout nous efforcer de leur aider à trouver des places une fois qu'elles seront formées. Elles y rendront certainement de grands services, spécialement en conseillant leurs abonnées et en dirigeant leurs lectures.

Et pour finir, il me vient en tête que les femmes ayant besoin de s'évader et celles

tiers ce changement de nom quand elle se marie, mais, à l'occasion d'un divorce, il peut lui paraître dur d'être obligée de reprendre son nom de fille, surtout de ne plus porter le même nom que ses enfants, ce nom sous lequel ses amis l'ont connue pendant des années. Que de regards méprisants ne rencontre-t-elle pas alors, que d'affronts elle doit subir! N'est-il pas humiliant pour elle d'être obligée de solliciter auprès du Conseil d'Etat l'autorisation de continuer à porter le nom de ses enfants?

Il y a encore tant de droits à revendiquer pour la femme. Un jour, nous les obtiendrons; aidons-nous mutuellement, soutenons nos sœurs toutes les fois que nous le pouvons. Que la Solidarité soit notre mot d'ordre, mais n'oublions pas que l'arme qui nous frayera le chemin en nous faisant respecter par les hommes, c'est la vérité et la franchise. Voilà la seule route qui nous conduira au but.

Martha PFEIFFER-SURBER.
(Retardé, faute de place.)

L'Open Door et la dernière Conférence du Travail.

Genève, le 30 juin 1931.

Madame la Rédactrice.

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai lu dans le *Mouvement Féministe* du 27 juin dernier le compte-rendu si documenté qu'a fait pour votre journal Mme Dora Schmidt des travaux de la XV^e Conférence Internationale du Travail. Mais j'ai un peu regretté — et c'est à ce sujet que je prends la liberté de vous écrire — que Mme Schmidt ait complètement passé sous silence les démarches et réunions de l'*Open Door* qui ont eu lieu à ce moment. Il me semble en effet que les lectrices d'un journal comme le vôtre doivent être renseignées sur ces manifestations et leurs résultats.

Ne croyez pas cependant que je formule ce regret en qualité de membre de l'*Open Door*. Je n'appartiens pas en effet à cette organisation dont je désapprouve complètement les méthodes trop souvent maladroites et agressives, et qui porte ainsi un grand tort non seulement aux principes qu'elle défend, et qui sur certains points sont justes, mais encore au féminisme en général. Peut-être avez-vous lu à ce sujet, dans le No du 27 juin de la *Française*, l'opinion d'une correspondante de ce journal, que j'ai tout lieu de croire bien informée, et qui attribue sans hésiter l'atmosphère antiféministe dans laquelle se déroula la Conférence à l'influence directe de cette campagne excessive. « Les membres de l'*Open Door* sont en train de cultiver des sentiments antiféministes dans l'Organisation internationale du Travail », écrit-elle, et vous verrez qu'elles vont y faire reflux de vieux germes, qui durent longtemps dans les cours masculins et qui revivent intactes pour peu qu'on leur donne l'occasion de se manifester ». Je crains aussi pour mon compte que des groupements féministes mieux informés, et voyant les choses avec plus de bon sens et de raison, n'aient à souffrir de la confusion qui, fatalement, s'établit entre ces diverses organisations, parce que les hommes ne se donnent pas la peine de réfléchir et les englobent toutes sous une définition commune. Et il est certain que le meeting tenu à Genève par l'*Open Door* n'a pas été fait pour relever l'opinion que l'on peut porter sur ce groupement. C'était franchement faible, aussi bien au point de vue de la pauvreté des arguments apportés qu'à celui de la participation: on se rendait nettement compte que le public était très peu sympathique à des thèses si mal défendues, et tous les applaudissements portaient seulement de l'estrange où siégeait le Comité directeur. C'est pourquoi je crois que l'on commet une erreur en s'imaginant que l'*Open Door* représente un mouvement puissant d'opposition: c'est une petite, très petite minorité de théoriciennes qui n'ont derrière elles que très peu de groupements de travailleuses, même dans les pays scandinaves, pourtant favorables à ce mouvement: le démenti que la déléguée danoise, Mme Ragna Schou, vint donner le soir du meeting sur ce point aux affirmations d'une des oratrices est certainement significatif.

Ces critiques formulées, je me sens d'autant plus libre pour exprimer ici d'autre part tout mon regret, qui a été celui de beaucoup de femmes, je le sais, de ce que la Commission de la Conférence chargée d'examiner la question de la révision de la Convention sur le travail de nuit ait refusé — et même unanimement refusé — de recevoir une délégation de l'*Open Door*. On a craint les précédents, on a dit — et cela était malheureusement trop vrai — que ces déléguées n'étaient pas des experts, on a invoqué l'argument commode toujours employé au B. I. T. que, vu la composition de la Conférence (délégations gouvernementales, patronales ouvrières), toutes les opinions y sont représentées. Les opinions des ouvrières, certainement, mais celles des ouvrières? Celles-ci ont-elles été toujours consultées par ceux qui se sont faits leur porte-parole à la Conférence? Je voudrais bien recevoir une réponse à cette question. D'autre part, on me dira que l'*Open Door* étant composé en majeure partie d'intellectuelles, sa voix

ne représente en aucune façon celle des ouvrières intéressées, et cela est parfaitement vrai. Mais il aurait été plus large, plus généraux, plus politique sans doute aussi de la part de la Commission, d'accorder l'audience demandée, ce qui lui aurait donné le beau rôle, alors que, au contraire, elle mérite le blâme qui a été formulé sur son compte d'avoir étouffé des voix.

Quant au refus de révision de la Convention, aux motifs très justes de regret qu'enonce Mme Schmidt dans son article, mais qui sont de portée générale, beaucoup de femmes joignent l'expression de regrets féministes. J'ai partagé leur point de vue au début, mais je suis venue en y réfléchissant à me demander si, dans l'intérêt même des idées féministes, ce refus n'était après tout pas heureux? En effet, les amendements proposés étaient si peu de chose, notamment celui concernant les dérogations pour les femmes occupant des postes supérieurs, la porte ainsi ouverte était si petite — une simple fente — qu'il me paraît préférable que chaque pays puisse interpréter plutôt le terme de « femme » comme bon lui semblera. Ce serait alors l'affaire des Sociétés féminines de chaque pays de déterminer pour que cette interprétation soit aussi favorable que possible aux femmes ayant des fonctions supérieures. Malheureusement, on me dit que cela est impossible en Angleterre, où une décision de tribunal n'a pas restreint cette interprétation aux seules ouvrières.

R.-D. J.

Assemblée générale de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses à Neuchâtel

C'est les 6 et 7 juin que s'est réuni cette Assemblée dans la grande salle des Conférences de Neuchâtel, et sous la présidence de Mme Trussel (Berne). Les affaires administratives courantes: rapport annuel, rapport financier, propositions de révision des statuts, ne soulevèrent aucune discussion. On apprit avec intérêt que l'Ecole ménagère de Lenzburg et l'Ecole de jardinage de Niederlenz marchaient bien, que l'Ecole suisse de gardes-malades de Zurich, à laquelle est adjointe un hôpital féminin, avait le projet de s'agrandir et de se réorganiser, et que la remise de diplômes aux domestiques s'est effectuée pour la première fois dans le Tessin. En fin de séance, Mme Zgraggen (Nidwald) prononça un appel charpenté à l'aide pour l'hiver 1931 de la Société d'Utilité publique aux populations alpestres, et tout spécialement à celles de la Suisse centrale, du Val Blenio et du Valais. Cet appel fut entendu, et il a été décidé que la Section d'Hergiswil de la Société fonctionnera, sous la direction de Mme Zgraggen, comme Centrale pour cette activité.

Le soir, un banquet dans la Rotonde du Jardin anglais permit à charmantes Neuchâteloises de manifester leurs talents divers dans des productions artistiques, et le flot habituel de l'éloquence officielle ne fit naturellement pas défaut!

Au cours de la séance du dimanche, on entendit des rapports sur la lutte contre la tuberculose, sur la protection des femmes et des enfants, et en relations avec cette dernière question, sur le développement des tribunaux d'enfants, qui, précisément les dispositions du nouveau Code pénal, ont été déjà introduits dans plusieurs cantons, et auxquels la collaboration des femmes est indispensable. D'autres rapports traitèrent encore du placement gratuit des enfants, et du fonctionnement du Fonds des dits, qui, grâce à un don de 2000 fr., a pu venir en aide à deux jeunes fiancées. D'autres manifestations, soit de ses Sections comme telle, soit de ses Sections, prouvent comment son action est populaire dans le pays. Les subventions habituelles de la Caisse centrale à diverses écoles, etc., atteignant un total de 5.600 francs, ont été votées par l'Assemblée.

L'après-midi, les participantes se partagèrent entre plusieurs programmes également agréables: course à Chaumont, promenade sur le lac, et visite au Musée des Beaux-Arts. L'heure du thé les rassembla toutes encore une fois dans le beau restaurant antialcoolique, où les avaient amicalement invitées les Neuchâteloises, et où se termineront fort agréablement ces assises riches en suggestions intéressantes.

(D'après le *Schweiz. Frauenblatt*). J. M.



Nouvelles des Sections: Vaud.

L'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a tenu, le 20 juin, au Cercle de Beau-Séjour, à Lausanne, sous la présidence de Mme Lucy Du-

toit, son assemblée annuelle de délégués, à laquelle les sections d'Aigle, Leysin, Lausanne, Morges, Montreux, Nyon, Vallorbe, Vevey, étaient représentées, ainsi que les Amies de la Jeune Fille, la Fédération vaudoise des Unions de Femmes, la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, et le Lyceum.

L'escargot à la marche lente reste le symbole du suffrage en Suisse, a dit Mme Dutoit dans son rapport; cette lenteur ne saurait être reprochée aux féministes, mais bien au législateur peu pressé; le récent débat intervenu au Conseil national a bien montré que la pétition dormira longtemps encore dans les cartons fédéraux. Les féministes s'intéressent vivement à la réforme de l'assistance publique dans le canton de Vaud et aux tribunaux d'enfants introduits par le nouveau Code pénal. Les femmes tentent de se rendre utiles dans les Commissions officielles, mais il faut bien constater que leur bonne volonté est sans effet, car tant qu'elles ne sont pas électrices, leur concours est méprisé. Elles prennent place à côté des mineurs, des faillis, des interdits, des condamnés de droit commun. Et le programme politique élaboré par l'Association suisse pour le Suffrage féminin ne pourra être mis en pratique qu'avec le droit de vote. MM. Maurice Muret, M. Veillard, Ernest Bovet, secrétaire de l'Association suisse pour la Société des Nations, Mme Vallé-Génain, présidente de la Fédération des Sociétés suffragistes du Sud-Est de la France (Macon), ont porté un peu partout dans le canton, en Valais et à Fribourg, la bonne parole suffragiste. Le film « Le Banc des Mineurs » sera projeté cet hiver; il a remporté un vif succès à Leysin. Au comité central, Mme Jomini (Nyon) a été remplacée par Mme Piquet, Mme Jacques Morax-Monay (Morges), par Mme F. Forel; Mme Kammacher, dentiste à Clarens, y est entrée comme présidente de la Section de Montreux.

Après un récit enthousiaste de M. A. Truan (Vevey), sur l'assemblée de Baden de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, on entendit les rapports de plusieurs groupes. Mme Jailliet-Combe, présidente de la section de Vallorbe, a rappelé le travail de la pétition, la création du groupe d'Orbe, qui vitore; les suffragistes du Jura sont un peu découragés de constater que le mouvement n'avance pas, parce que le législateur ne veut rien entendre, et que la pétition dort à Berne de son bon sommeil. Les suffragistes de Vevey, par l'organe de Mme Descombes, ont exprimé leur satisfaction d'avoir une femme dans la Commission scolaire, Mme Reynold, et d'avoir fait élire six prud'hommes au printemps de 1930. La section d'Aigle a vu ses membres diminuer par le fait de la création du groupe de Leysin; elle a été très éprouvée par le départ pour Berne de son active présidente, Mme H. Zwahlen. Elle a organisé un cours d'instruction civique qui a remporté un vif succès; car, a dit Mme Tille, bien des électeurs ont fait la remarque que eux ne faisaient rien pour compléter l'instruction civique des citoyens, alors que les femmes se préparaient sérieusement.

Le Dr. Muret attira ensuite l'attention des suffragistes sur le mouvement contre la guerre chimique par les gaz, puis Mme Ermolaeff, docteur en droit (Berne), a présenté une charmante causerie sur le sujet de son travail de docteur: *La femme dans la féodalité française*. Mme Ermolaeff n'a pas eu de peine à montrer que le Moyen âge, cette époque soi-disant barbare, était fort favorable à la femme, traitée en égale de l'homme, dans la noblesse tout au moins; considérée comme un sujet de droit, elle était libre de gérer ses biens, d'épouser qui lui semblait, de divorcer même sous le couvert d'annulation de mariage, d'être tutrice; elle guerroierait, bataillerait, votait à la commune, jusqu'au moment où la Déclaration des Droits de l'homme et la Révolution française instaurerent l'paritocratie du sexe, le privilège de la masculinité.

L'exposé de Mme Ermolaeff, spirituel, amusant, fourmillant de piquants parallèles entre notre époque et la féodalité, montra que sous le soleil il n'y a rien de nouveau, que les plaintes de nos censeurs étaient déjà celles des moralistes du moyen âge, que les féministes, loin d'être des révolutionnaires, sont des réactionnaires.

S. B.

A travers les Sociétés

„Frauenzentralen“ et Unions des Femmes.

C'est à Zurich que s'est tenu dernièrement leur Assemblée annuelle. Les déléguées eurent ainsi l'occasion d'admirer la jolie maison propriété de la *Frauenzentrale* de cette ville: bu-

reaux clairs meublés avec goût, classeurs et fichier modernes, documents innombrables concernant les questions d'intérêt féminin et rendant service chaque jour à un nombreux public, salle de réunions vaste et aérée; aux étages supérieurs l'Ecole d'études sociales dont les tables assorties à l'eau verte qui court sous les fenêtres donnent envie de redevenir jeune et de recommencer à étudier. Comme il doit faire bon être chez soi, dans ces locaux organisés en vue du travail et comme celui-ci doit être porté, dans ces conditions, à son maximum de qualité et de quantité! Quand donc les femmes de Genève (siège de plusieurs sociétés nationales et internationales féminines) pourront-elles et voudront-elles s'unir pour créer un vrai centre féminin pouvant rendre autant de services que celui de leurs sœurs suisses-allemandes?

Les rapports présentés par les Unions et *Frauenzentralen* furent comme chaque année très suggestifs: Bâle est heureux de pouvoir loger dans sa Maison de la Femme un grand nombre d'isolées; St-Gall constate toujours plus l'utilité de l'enseignement ménager donné dans les maisons de vacances pour jeunes filles sortant de prisons. Berne fait son possible pour venir en aide aux chômeuses de la soie du Jura Berne, Zurich envoie chaque année 400 mères fatiguées en vacances. Appenzell se lance dans la confection de pantalons de garçons (travail à domicile), etc., etc. Il faudrait des pages pour décrire le travail de chaque Centrale et de chaque Union.

L'après-midi fut employée à l'étude de cette question: *La crise économique et les femmes*, présentée avec compétence par Fr. Dr. Bäninger de Berne, puis d'autres, telles que le cinéma et la censure, les bibliothèques, etc., si bien que lorsqu'on se sépara, chacune emporta le souvenir reconnaissant d'une réception accueillante et la certitude de l'utilité de ces prises de contact entre travailleuses de divers cantons, qui font jaillir beaucoup d'idées et élaborer nombre de projets.

R. B.

A l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes.
(Genève).

Le lundi 29 juin ont été décernés trois diplômes à des élèves de l'Ecole ayant fait les stages nécessaires et les travaux importants qui sont exigés d'elles pour leur permettre d'obtenir cette sanction.

Mme Dora Walther a étudié à Berne, où le dernier de ses stages l'a retenue trois mois à l'Office des tutelles, la situation des enfants illégitimes dans le canton de Berne, et, avec les données que lui a fournies cette enquête, elle a sous la direction de Mme Wagner-Beck, préparé un travail détaillé sur la question.

Sous la direction de M. de Maday, Mme Marie Borle, s'est attachée à approfondir un autre problème concernant l'enfance: le travail des enfants dans l'agriculture. Son enquête, qui porte sur le district d'Aubonne, donne d'intéressantes statistiques et des observations dont on pourrait tirer profit, non pas en supprimant le travail des enfants dans l'agriculture — ce qui semble impossible — mais en le rationalisant.

Après la campagne, la ville. La dernière des trois études présentées, inspirée par les Églises de Genève, considère avant tout l'intérêt des petites commissions, qui font des cours en plus de leurs tâches d'écoliers. Cette étude sur *Le travail salarié des enfants en âge scolaire obligatoire* renferme des aperçus et des suggestions qui pourraient améliorer la situation de cette catégorie de petits travailleurs. M. de Maday, qui a dirigé ce travail également, voudrait qu'il en fût ainsi. Il rappelle, à ce propos qu'en 1928, Mme Thury, élève aussi de l'Ecole d'Etudes sociales, fournit au corps législatif, par son travail de diplôme, matière à une loi.

M. L. P.

Carnet de la Quinzaine

Lundi 13 à samedi 18 juillet:
MORAT: Hôtel de Ville, Cours de Vacances de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

Vendredi 17 juillet:
GENÈVE: Radio-Romand, 17 h. 15 à 17 h. 30: Causerie par T. S. F. par Mme Emilie Gioud.

Massage médical, piqûres, ventouses

Mme KARCEVSKY, diplômée
11, rue Emile Yung, GENÈVE — Tel. 41.763

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

Le BON-SECOURS
16, Chemin Lacombe - GENÈVE - Téléphone 52.622
ÉCOLE D'INFIRMIÈRES fondée en 1905, par la Doctoresse Champendal

Admissions le 1^{er} de chaque mois - Diplôme de l'Ecole au bout de 18 mois - Cours théoriques et stages pratiques

Pour renseignements et inscriptions s'adresser à Mme MENNI, 16, chemin Lacombe.

Bureau de Placement du Bon-Secours
18, Chemin Lacombe - Téléph. 40.172
Ouvert de 14 à 18 heures